

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 3 DE L'AHQ-ARQ À ÉNERGIR

MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES AU SPEDE

1. **Références** : (i) [B-0125, Énergir-J, Document 5, page 4, lignes 18 à 20.](#)
(ii) [B-0125, Énergir-J, Document 5, page 5, lignes 10 à 19.](#)

Préambule :

- (i) « *Ainsi, l'objectif du présent document est de demander à la Régie de prendre acte de la modification prévue à la période de conformité 2027-2029 et de ses impacts ainsi que d'approuver la stratégie de couverture proposée pour la période de conformité 2029-2030.* » (Nous soulignons)
- (ii) « *Quoique les propositions de modifications au RSPEDE ne soient pas encore en vigueur, Énergir juge peu probable que celles visant la modification aux périodes de conformité ne soient pas adoptées par le gouvernement du Québec, d'autant plus que le gouvernement de la Californie souhaite effectuer les mêmes modifications de son côté avec une entrée en vigueur de ces dernières prévue le 1er septembre 2026, une fois le processus réglementaire complété. Il est donc pertinent de s'assurer d'anticiper les impacts de ces modifications sur la stratégie de couverture déjà autorisée pour la période de conformité 2027-2029 modifiée à 2027-2028, ainsi que pour permettre à la Régie de rendre une décision sur la stratégie de couverture pour la période de conformité 2029-2030, sous réserve de l'adoption des modifications aux périodes de conformité telles que présentées.* » (Nous soulignons)

Demandes :

- 1.1 Veuillez confirmer si l'approbation demandée par Énergir à la référence (i) pour la stratégie de couverture 2029-2030 serait toujours requise ou applicable dans l'éventualité où les modifications au RSPEDE ne seraient pas adoptées, seraient retardées ou seraient adoptées dans une forme différente de celle actuellement proposée.
- 1.2 En lien avec la référence (ii), veuillez indiquer si Énergir prévoit déposer une mise à jour de sa preuve suivant l'adoption finale des modifications au RSPEDE. Dans la négative, veuillez expliquer pourquoi une telle mise à jour ne serait pas nécessaire.

PRÉVISION DES ÉMISSIONS

2. **Références :** (i) [B-0125, Énergir-J, Document 5, page 9, tableau 3.](#)
(ii) [B-0125, Énergir-J, Document 5, page 10, tableau 4.](#)
(iii) [B-0125, Énergir-J, Document 5, page 8, lignes 12 à 19.](#)

Préambule :

(i)

Tableau 3
Prévision des émissions de GES de 2027 à 2028

	Unités	Prév. 2027	Prév. 2028
Émissions sur le réseau (QC.1 et QC.29)			
QC.1 Combustion (postes de livraison; usine LSR)	Tonnes GES	4 836	4 836
QC.29 Transport et distribution de gaz naturel	Tonnes GES	42 246	42 246
Sous-total Émissions sur le réseau	Tonnes GES	47 082	47 082
Portion du total		0,86 %	0,85 %
Émissions des clients à couvrir (QC.30)			
Livraisons totales aux clients	10 ³ m ³	6 031 557	6 079 654
Moins : exclusions ventes aux émetteurs, transport maritime et hors Québec	10 ³ m ³	(2 920 226)	(2 916 236)
Moins : autres exclusions	10 ³ m ³	(306 939)	(320 624)
Plus : gaz perdu (autre que QC.29)	10 ³ m ³	20 165	20 346
Sous-total livraisons	10³m³	2 824 558	2 863 141
Facteurs d'émission de GES et correction de température 15 °C à 20 °C		1,922	1,922
Sous-total des émissions des clients à couvrir avant GSR	Tonnes GES	5 428 173	5 502 321
Livraisons totales aux clients – GSR	10 ³ m ³	308 706	322 391
Moins : exclusions GSR (grands émetteurs, transport maritime et exporté)	10 ³ m ³	(5 119)	(5 130)
Sous-total livraisons GSR	10³m³	303 587	317 260
Facteurs d'émission de GES et correction de température 15 °C à 20 °C		0,011	0,011
Sous-total Émissions des clients à couvrir GSR	Tonnes GES	3 397	3 550
Sous-total Émissions des clients à couvrir	Tonnes GES	5 431 571	5 505 872
Portion du total		99,14 %	99,15 %
Émissions totales à couvrir	Tonnes GES	5 478 653	5 552 954
Total sur la période de conformité			11 031 606

(ii)

Tableau 4
Prévision des émissions de GES de 2029 à 2030

	Unités	Prév. 2029	Prév. 2030
Émissions sur le réseau (QC.1 et QC.29)			
QC.1 Combustion (postes de livraison; usine LSR)	Tonnes GES	4 836	4 836
QC.29 Transport et distribution de gaz naturel	Tonnes GES	42 246	42 246
Sous-total Émissions sur le réseau	Tonnes GES	47 082	47 082
Portion du total		0,90 %	0,91 %
Émissions des clients à couvrir (QC.30)			
Livraisons totales aux clients	10 ³ m ³	6 047 648	5 990 766
Moins : exclusions ventes aux émetteurs, transport maritime et hors Québec	10 ³ m ³	(2 929 489)	(2 922 121)
Moins : autres exclusions	10 ³ m ³	(433 427)	(432 400)
Plus : gaz perdu (autre que QC.29)	10 ³ m ³	20 205	20 045
Sous-total livraisons	10³m³	2 704 936	2 656 290
Facteurs d'émission de GES et correction de température 15 °C à 20 °C		1,922	1,922
Sous-total des émissions des clients à couvrir avant GSR	Tonnes GES	5 198 287	5 104 800
Livraisons totales aux clients – GSR	10 ³ m ³	435 195	434 167
Moins : exclusions GSR (grands émetteurs, transport maritime et exporté)	10 ³ m ³	(5 119)	(5 119)
Sous-total livraisons GSR	10³m³	430 076	429 048
Facteurs d'émission de GES et correction de température 15 °C à 20 °C		0,011	0,011
Sous-total Émissions des clients à couvrir GSR	Tonnes GES	4 813	4 801
Sous-total Émissions des clients à couvrir	Tonnes GES	5 203 100	5 109 602
Portion du total		99,10 %	99,09 %
Émissions totales à couvrir	Tonnes GES	5 250 182	5 156 684
Total sur la période de conformité			10 406 866

(iii) « Rappelons que le RDOCECA définit deux types d'émissions de GES à couvrir par Énergir :

- a) Les émissions de GES attribuables à ses activités de transport et distribution de gaz naturel (protocoles QC.1 et QC.29 du RDOCECA);
- b) Les émissions de GES attribuables à l'utilisation ou à la combustion du gaz naturel et du gaz de source renouvelable [Note de bas de page omise] distribué pour consommation au Québec, sauf celles attribuables au gaz naturel et au gaz de source renouvelable qu'elle a distribués à ses clients pour leurs établissements assujettis au SPEDE (protocole QC.30 et QC.35 du RDOCECA) de manière obligatoire ou volontaire. » (Nous soulignons)

Demandes :

- 2.1 En référence aux tableaux 3 et 4, veuillez expliquer pourquoi les émissions sur le réseau, soit les émissions QC.1 et QC.29, demeurent constantes pour 2027, 2028, 2029 et 2030. Veuillez notamment préciser les intrants, les hypothèses de calcul, les facteurs d'émission et les éléments opérationnels pris en considération ou exclus pour établir ces émissions.
- 2.2 Veuillez justifier le facteur d'émission de 0,011 utilisé pour le GSR aux tableaux 3 et 4 (références (i) et (ii)) et en fournir la source;
- 2.3 Veuillez présenter une analyse de sensibilité des émissions à couvrir, ventilées selon les mêmes catégories que celles présentées aux tableaux 3 et 4, aux références (i) et (ii), selon les scénarios suivants :
 - a) livraisons totales supérieures et inférieures de 1 %;
 - b) livraisons totales supérieures et inférieures de 5 %;
 - c) volumes de GSR supérieurs et inférieurs aux prévisions;
 - d) variation des volumes exclus en raison des clients assujettis au SPEDE.
- 2.4 Veuillez déposer les émissions réelles vérifiées des cinq dernières années disponibles, ventilées selon les mêmes catégories que celles présentées aux tableaux 3 et 4, aux références (i) et (ii), ainsi qu'un écart entre les émissions prévues et les émissions réelles vérifiées.

CONTEXTE DE MARCHÉ

3. **Références :** (i) [B-0125, Énergir-J, Document 5, page 19, lignes 1 à 3.](#)
(ii) [B-0125, Énergir-J, Document 5, page 19, lignes 4 à 8.](#)
(iii) [B-0125, Énergir-J, Document 5, page 20, lignes 1 à 5.](#)
(iv) [B-0125, Énergir-J, Document 5, page 22, lignes 1 à 4.](#)
(v) [B-0125, Énergir-J, Document 5, page 17, lignes 7 à 9.](#)
(vi) [B-0125, Énergir-J, Document 5, page 17, ligne 24, à page 18, ligne 2.](#)

Préambule :

- (i) « Pour établir les prévisions des prix des unités d'émission à l'horizon 2030, Énergir s'est appuyée sur deux principales sources de données, soit celles des firmes ClearBlue Markets (CBM) et cCarbon. » (Nous soulignons)
- (ii) « Les prévisions de CBM reposent sur une approche basée sur l'offre et la demande de droits d'émission en Californie et au Québec. Elles visent à refléter à la fois la dynamique réglementaire encadrant l'évolution des plafonds d'émission et les mécanismes d'ajustement de l'offre. Leur modèle prend en compte des facteurs macroéconomiques et technologiques susceptibles d'influencer la demande à moyen et à long termes. » (Nous soulignons)
- (iii) « Les prévisions de cCarbon reposent sur un modèle d'équilibre général en combinant l'offre de droits d'émission fixée par la réglementation et la demande liée aux émissions de GES. L'objectif est d'estimer l'évolution des surplus et des prix. Il intègre de manière dynamique les interactions entre les secteurs, les règles en place et les interconnexions entre les marchés (Californie, Québec, Washington). » (Nous soulignons)
- (iv) « Compte tenu de cette convergence et de tendances similaires à long terme, Énergir a choisi d'utiliser la moyenne des deux séries de données, comme présentée au tableau 9. Cette approche permet de réduire l'impact des écarts entre les deux prévisions, en s'appuyant sur une valeur centrale représentative de leur évolution commune. » (Nous soulignons)
- (v) « À l'horizon 2030, le système de la Western Climate Initiative (WCI) est appelé à connaître une évolution structurante avec la possible intégration de l'État de Washington au marché du carbone déjà lié entre le Québec et la Californie. » (Nous soulignons)
- (vi) « Par ailleurs, le contraste actuel entre les prix plus élevés à Washington et ceux du marché Québec-Californie laisse entrevoir un effet de convergence des prix après la liaison, ce qui constitue un incitatif économique important pour Washington, mais qui pourrait avoir un impact sur les prix des unités d'émission pour les participants du marché conjoint actuel. » (Nous soulignons)

Demandes :

- 3.1 Veuillez expliquer pourquoi Énergir a retenu les prévisions de ClearBlue Markets et de cCarbon comme principales sources de prévision tel qu'énoncé à la référence (i).
 - 3.1.1 Veuillez indiquer si d'autres sources de prévision de prix ont été consultées. Dans l'affirmative, veuillez les déposer et expliquer pourquoi elles n'ont pas été retenues.
- 3.2 En lien aux références (ii), (iii) et (iv), veuillez expliquer pourquoi Énergir juge approprié d'utiliser la moyenne des deux séries de données plutôt qu'une autre méthode, notamment une moyenne pondérée, une approche prudente fondée sur le scénario le plus élevé ou une approche fondée sur le scénario le plus bas.
- 3.3 En lien aux références (ii) et (iii), veuillez expliquer de quelle manière les prévisions de prix tiennent compte des modifications réglementaires proposées au Québec, en Californie et, le cas échéant, de l'éventuelle liaison avec Washington énoncée en (v).
 - 3.3.1 Veuillez clarifier si les prévisions de ClearBlue Markets et de cCarbon tiennent pour acquis la liaison avec Washington.
 - 3.3.2 Veuillez présenter un scénario dans lequel la liaison avec Washington n'a pas lieu avant 2030, ou est retardée, et indiquer l'impact estimé sur les prix et sur la stratégie de couverture proposée.
 - 3.3.3 Veuillez quantifier le risque de hausse des prix associé à l'intégration éventuelle de Washington.
- 3.4 En lien avec la référence (v), veuillez expliquer de quelle manière l'éventuelle liaison du marché de Washington avec celui du Québec et de la Californie est prise en compte dans les prévisions de prix utilisées par Énergir.
- 3.5 Veuillez indiquer si Énergir considère que les prix plus élevés observés à Washington (référence (vi)) justifient une stratégie de couverture plus prudente pour 2029-2030. Veuillez expliquer.